



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FORMATION HMONP PAR LA VAP

CANDIDAT

Nom et Prénom (en lettres capitales) :

Nom marital :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse personnelle pendant la formation :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse électronique (en lettres capitales) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° Sécurité sociale : / / / / clé :

Situation familiale : Célibataire Marié Concubin(e) Divorcé Veuf

Inscription à d'autres diplômes par la VAP : OUI NON

Si oui, lesquels ? :

VAP – VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les acquis et expériences professionnelles peuvent être validés en vue de l'obtention de l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre.

La commission de validation des acquis et de l'expérience statue sur les demandes de validation et peut dispenser le candidat de suivre les enseignements qu'elle considère comme acquis du fait de son expérience. La demande de validation des acquis est recevable lorsque la durée des différentes expériences professionnelles du candidat dans le domaine de la maîtrise d'œuvre est supérieure ou égale à 3 ans. Cette expérience peut être acquise, pendant ou après l'obtention du Diplôme d'Etat d'Architecte, dans une ou plusieurs agences



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

d'architecture ou dans toutes autres structures exerçant la maîtrise d'œuvre architecturale.
Les stages effectués durant les études d'architecture ne sont pas pris en compte.

Les dossiers sont à déposer au plus tard le **jeudi 9 novembre 2023** par mail :
formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

Les candidats admissibles recevront un mail de convocation. Les entretiens avec la
commission de la VAP des dossiers admissibles auront lieu le **vendredi 24 novembre 2023**.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

PARCOURS DE FORMATION

***NB :** Les périodes de formation ne sont pas prises en compte dans la durée de l'expérience requise.*

FORMATION INITIALE

Diplômes obtenus, non obtenus, durée de l'enseignement, période, contenus détaillés et volumes horaires de la formation pour tous les diplômés (y compris les diplômés étrangers et ceux ayant un caractère professionnel).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

PARCOURS DE FORMATION (suite)

FORMATION CONTINUE DE LONGUE DURÉE

Pour chaque formation indiquer les connaissances, compétences, aptitudes acquises; diplôme ou autre certification; durée et dates.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

FORMATION CONTINUE DE COURTE DURÉE

Idem, préciser si les acquis de ces formations ont fait l'objet d'une évaluation.

BUREAU DE LA PROFESSIONALISATION

formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

ENSAM
179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07
www.montpellier.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

TRAVAUX ET PUBLICATIONS, TITRES, LAURÉAT CONCOURS ;
INTERVENTIONS DANS DES COLLOQUES, SÉMINAIRES...

BUREAU DE LA PROFESSIONALISATION

formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

ENSAM
179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07
www.montpellier.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

PARCOURS PROFESSIONNEL EN RAPPORT AVEC LE TITRE POSTULÉ

(Par ordre chronologique)

STATUT (Indépendant, associé, dirigeant salarié, salarié, vacataire...)	EMPLOI OCCUPÉ architecte, collaborateur, dessinateur, chef de projet, chef de chantier, chargé d'affaires, d'étude, conducteur de travaux...	PÉRIODES (DATES DÉBUT ET FIN) Durée pour chaque contrat

BUREAU DE LA PROFESSIONALISATION

formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

ENSAM

179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07
www.montpellier.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DIFFÉRENTS EMPLOIS OCCUPÉS

Vous pouvez, soit décrire successivement l'ensemble des emplois salariés ou non salariés exercés au cours de votre parcours professionnel, soit choisir parmi ces emplois ceux qui vous paraissent les plus porteurs des connaissances, compétences et aptitudes correspondant au titre visé.

Pour ce faire deux possibilités :

- Soit vous utilisez le descriptif ci-dessous que vous reproduisez autant de fois que nécessaire en numérotant les pages.
- Soit vous transmettez un descriptif sous forme de book (format A4) en annexe au dossier.

DESCRIPTION DE CHAQUE EMPLOI

- Période :
- Travail à temps plein ou temps partiel du candidat (préciser en %) :
- Classification dans la branche professionnelle :
- Salaires (primes et avantages compris), revenus, honoraires (<1500€ ; 1500 à 2500€ ; 2500 à 3500€ >3500€), intéressement au résultat
- Définition des activités exercées :
 - Nature des activités : conception, exécution, programmation...
 - Le cas échéant, nombre et qualification des personnes placées sous votre responsabilité :
- Missions liées à l'emploi :
- Si vous faites de la maîtrise d'œuvre, préciser les types de programmes d'intervention :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

AUTRES MISSIONS OU ACTIVITÉS EXERCÉES PARALLÈLEMENT À VOTRE EMPLOI PRINCIPAL

Participation à des jurys de concours, formation, représentant dans des instances paritaires, des associations professionnelles, etc.

COMPÉTENCES ACQUISES DANS LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AU REGARD DE LA FORMATION HMONP

BUREAU DE LA PROFESSIONALISATION

formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

ENSAM
179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07
www.montpellier.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM¹

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ COMMUNIQUER AU JURY (TRAVAUX SIGNIFICATIFS RÉALISÉS, ...)

BUREAU DE LA PROFESSIONALISATION

formation-hmonp-contact@montpellier.archi.fr

ENSAM
179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07
www.montpellier.archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM¹

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

LETTRE DE MOTIVATION

Indiquer notamment la nature de votre projet personnel et/ou professionnel et la place de la VAP au sein de ce projet ; donner des éléments sur le parcours professionnel, les raisons et les apports liés aux changements d'emploi...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM¹

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e)

Né(e) le :

À.....

Demeurant :

.....

.....

Déclare sur l'honneur que les informations transmises dans le présent dossier sont sincères et véritables.

Fait à le :

Signature :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou fausses déclarations (article L.441-7 du code pénal). Toute fausse déclaration entraînera par ailleurs l'annulation de la procédure de demande de d'habilitation par la VAE ou l'annulation de la décision d'attribuer l'habilitation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM¹

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

- Attestation d'obtention du Diplôme d'Etat d'architecte valant grade de master ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français (cf. Article 2 de l'arrêté du 20 juillet 2005)
- Attestations d'emplois et contrats de travail
- Curriculum Vitae sur papier libre
- Lettre de motivation
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Pour les architectes ayant des expériences professionnelles en tant que travailleur indépendant : contrats de maîtrise d'œuvre faisant apparaître les missions confiées
- Références des agences d'architecture concernées (description, forme juridique...)
- Déclaration sur l'honneur
- Le montant des frais de dossier s'élève à 45 euros, à régler :

Par virement, avec le libellé de virement suivant : « HMONP-Nom/Prénom du candidat »

RIB: 10071 34000 00001003437 71 TPMONTPPELLIER

IBAN: FR76 1007 1340 0000 0010 0343 771

BIC: TRPUFRP1

Titulaire du compte : ENSAM/ARCHI – M. L'AGENT COMPTABLE